

Direction des Affaires Culturelles

N/Réf. : BP

Affaire suivie par : JF.Brunel

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023, approuvant le règlement d'utilisation des salles du Manège et en fixant les tarifs ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération du 2 mai 2023 donnant délégation au Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales pour la fixation des tarifs dans la limite de 10% d'augmentation;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services :

Arrêté n° -2024 – A -144

Tarifs 2025 Mise à disposition Manège

ARRETE :

Article 1 : Objet

Les tarifs d'utilisation des salles du Manège sont fixés comme suit dans le document annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : Mise en œuvre

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire à La Roche-sur-Yon, le 18 décembre 2024

Luc Bouard
Maire Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



*Le Président absent
la déléguée Vice Présidente
Mme Anne AUBIN-SICARD*

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le

ID : 085-218501914-20250106-2025TARIFSMAN-AR



**TARIFS D'UTILISATION
DU MANEGE - SALLE JACQUES AUXIETTE
à compter du 1er janvier 2025**

	Tarifs au 1er janvier 2023	augmentation par rapport à 2023	Tarifs au 1er janvier 2024	augmentation par rapport à 2024	modifications souhaitées à partir du 1er janvier 2025
LOCATION DE LA SALLE - La Roche-sur-Yon Agglomération					
- associations de la communauté d'agglomération	1 235 €	1,00%	1 248 €	1,00%	1 260 €
- autres utilisateurs	1 850 €	1,00%	1 869 €	1,00%	1 888 €

REMUNERATION DU PERSONNEL TECHNIQUE					
3 heures 30 indivisibles par jour					
régisseur	114,02 €	4,00%	118,59 €	2,00%	120,96 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	93,39 €	5,00%	98,06 €	2,00%	100,02 €
au-delà des 3 heures 30 indivisibles par jour - heures supplémentaires					
régisseur	32,58 €	4,00%	33,89 €	2,00%	34,57 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	26,68 €	5,00%	28,01 €	2,00%	28,57 €
Heures de nuit effectuées après minuit					
régisseur	66,60 €	4,00%	69,26 €	2,00%	70,65 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	56,75 €	5,00%	59,59 €	2,00%	60,78 €

REMUNERATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL					
2 heures indivisibles par jour					
caissier	50,00 €	4,00%	52,00 €	2,00%	53,04 €
chef de salle	49,02 €	5,00%	51,47 €	2,00%	52,50 €
contrôleur, hôtesse de salle	46,60 €	5,00%	48,93 €	2,00%	49,91 €
au-delà des 2 heures indivisibles par jour - heures supplémentaires					
caissier	25,00 €	4,00%	26,00 €	2,00%	26,52 €
chef de salle	24,51 €	5,00%	25,73 €	2,00%	26,24 €
contrôleur, hôtesse de salle	23,30 €	5,00%	24,46 €	2,00%	24,94 €
Heures de nuit effectuées après minuit					
caissier	56,93 €	4,00%	59,20 €	2,00%	60,38 €
chef de salle	53,48 €	5,00%	56,16 €	2,00%	57,29 €
contrôleur, hôtesse de salle	52,23 €	5,00%	54,84 €	2,00%	55,94 €

Les jours fériés tous les tarifs de rémunération du personnel technique et d'accueil sont multipliés par deux

REMUNERATION DES AGENTS DE SECURITE ET DE SURETE (prestataire extérieur)					
Agent de sécurité SSIAP - 4 heures indivisibles par prestation					
- heure jour de 6 h à 21 h	29,50 €	5,00%	30,98 €	4,20%	32,27 €
- heure nuit à partir de 21 h	32,46 €	5,00%	34,08 €	4,20%	35,50 €
- heure dimanche jour	32,46 €	5,00%	34,08 €	4,20%	35,50 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h	35,71 €	5,00%	37,50 €	4,20%	39,07 €
- heure jours fériés tarif jour	59,93 €	5,00%	62,93 €	4,20%	65,57 €
- heure jours fériés tarif nuit	65,86 €	5,00%	69,14 €	4,20%	72,05 €
Agent de sûreté ADS - 4 heures indivisibles par prestation					
- heure jour de 6 h à 21 h			29,92 €	4,20%	31,17 €
- heure nuit à partir de 21 h			32,93 €	4,20%	34,31 €
- heure dimanche jour			32,93 €	4,20%	34,31 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h			36,19 €	4,20%	37,71 €
- heure jours fériés tarif jour			60,91 €	4,20%	63,47 €
- heure jours fériés tarif nuit			66,78 €	4,20%	69,58 €

FRAIS DE NETTOYAGE (prestataire extérieur)					
utilisation de la salle du Manège	262,08 €	7,00%	280,42 €	4,03%	291,72 €
utilisation de la salle du Manège avec le studio de danse	297,04 €	7,00%	317,84 €	4,03%	330,65 €

PRESTATIONS FORFAITAIRES					
Coût utilisation matériel technique du Grand R	106,00 €	0,94%	107,00 €	0,93%	108,00 €
Edition des billets par le Grand R	54,00 €	1,85%	55,00 €	0,00%	55,00 €
Facturation directe par la comptabilité du Grand R (par facture)	30,00 €	0,00%	30,00 €	0,00%	30,00 €
Gestion du site Internet dédié : LocBilletterie.com	Gratuit	-	Gratuit	-	Gratuit